
Colombie: grève des travailleurs des plantations de palmier de Puerto Wilches

La plupart des activités agricoles de Santander ont lieu dans la municipalité de Puerto Wilches, située dans la Zone Centrale définie par le « Plan agricole pour l'exécution du Programme de biodiesel ». D'après les documents du plan mentionné, le palmier africain occupe près de 21 000 hectares, ce qui correspond à 91,7 % de la production du département. (1)

Les plantations de palmier ont envahi cette municipalité en détruisant des zones humides et des forêts tropicales, une fois que les cultivateurs ont réussi à devenir propriétaires des terres. Le Plan agricole reconnaît que la destruction de ces écosystèmes « a contribué de façon directe à la disparition de variétés végétales et animales [et] à une diminution des ressources hydriques qui modifie la structure et la composition des sols ».

L'élargissement de la surface plantée de palmier à huile, qui a eu des répercussions si graves, n'a pourtant apporté aucun avantage à la population de la zone. En effet, les résultats du Recensement 2005 montrent que, dans la zone rurale du Nord de Santander, le taux de développement socioéconomique est bas, et cela se reflète dans l'indice des besoins élémentaires insatisfaits, qui est de 45,4 %, et qui descend à 21,9 % quand on y inclut la zone urbaine.

En décembre 2002 nous avons dénoncé, par l'intermédiaire du délégué de l'organisation des travailleurs du palmier du département de Santander, les mauvaises conditions de travail dans les plantations de palmier à huile de la région (cf. Bulletin n° 65 du WRM).

Environ cinq mille personnes travaillent dans le secteur du palmier de la région, mais seuls 610 travailleurs sont des employés directs. Les autres appartiennent à des coopératives, qui paient en moyenne un salaire mensuel de moins de 120 dollars, une somme qui est très au-dessous du minimum légal. Les travailleurs des coopératives ont des journées de travail de jusqu'à seize heures, ils doivent apporter leurs propres outils et équipement et on leur fait payer de fortes amendes s'ils récoltent des fruits verts ou trop mûrs. Des droits aussi élémentaires que la pension de retraite, l'assurance maladie ou les allocations familiales ne leur sont pas reconnus. Cette situation si dramatique est semblable à celle que les travailleurs colombiens ont subie au moment où le capitalisme a démarré dans le pays, dans les premières décennies du 20^e siècle. (2)

Le 30 janvier, 350 travailleurs de la plantation de palmiers Monterrey, à Puerto Wilches, se sont mis en grève. La mesure s'est vite étendue au reste des plantations, atteignant plus de 2 500 travailleurs des plantations des entreprises Monterrey, Bucarelia, Brisas, Agropalma et Agrícola del Norte qui réclamaient des contrats de travail individuels, une augmentation des salaires, le paiement du transport et des repas, la fourniture de vêtements et d'outils de travail et l'élimination des sanctions économiques relatives à la qualité des fruits récoltés.

Les travailleurs de l'industrie du palmier et les habitants de Puerto Wilches demandent à l'État colombien d'assumer sa responsabilité en ce qui concerne la protection et les salaires des travailleurs qui, comme ils le disent bien, « sont ceux qui génèrent des richesses pour lui ».

Pour se solidariser avec les travailleurs, les habitants de Puerto Wilches, réunis en une assemblée ouvrière et populaire, ont décidé de faire une grève civique qui a eu lieu les 14 et 15 février, suivie d'une concentration le 18 février. Ces deux actions ont été violemment réprimées par la police, d'après la Centrale unitaire des travailleurs de la Colombie. (3)

« Les organisations syndicales et sociales de la région ont signalé que l'expansion du palmier met en risque la sécurité alimentaire car, cultivé sur de grandes étendues, il appauvrit le sol et il est incompatible avec d'autres types de végétation. La population paie très cher ces cultures qui laissent très peu de richesse dans leur municipalité.

La mobilisation s'est produite parce que la qualité de vie des travailleurs est très mauvaise à cause du peu de sécurité au travail. En 2007, un travailleur est mort, apparemment à cause des produits chimiques qui sont manipulés sans la protection appropriée. Les conditions de travail sont établies par les coopératives de travail associé, qui se chargent de l'embauche et jouent le rôle d'intermédiaires entre les travailleurs et les grandes entreprises. Ce système de sous-traitance a été créé par l'État pour favoriser les employeurs, qui évitent ainsi toute responsabilité en matière de sécurité sociale et de sécurité au travail » (Espace des travailleurs et des travailleuses, <http://colombia.indymedia.org/news/2008/02/80323.php>).

La CUT accuse le gouvernement d'encourager la sous-traitance et de promouvoir la légalisation des coopératives de travail associé, des agences d'emploi temporaire et d'autres formes d'embauche qui conspirent contre les travailleurs et permettent d'ignorer leurs droits les plus élémentaires. Selon un communiqué de la CUT du 21 février, ce système d'embauche « se propage en long et en large dans notre territoire, semant la misère et contribuant à aggraver encore davantage la dure situation économique et sociale de la population ». (4)

Malgré les tentatives d'intimidation des leaders syndicaux et la répression des manifestations avec des gaz lacrymogènes qui ont même affecté des enfants et des femmes enceintes, la mobilisation de Puerto Wilches est un jalon dans la défense des droits des travailleurs du palmier à huile.

(1) Recensement général 2005, Besoins élémentaires insatisfaits, Service national des statistiques, http://www.dane.gov.co/files/censo2005/nbi_censo2005.pdf.

(2) Communiqué du service de presse du sénateur Jorge Enrique Robledo, du Polo Democrático Alternativo, publié par Carlos A. Vicente, responsable des informations pour l'Amérique latine, GRAIN, adresse électronique : carlos@grain.org.

(3) "Huelga de trabajadores de CTA en Puerto Wilches", CUT, Huelga de trabajadores de CTA en Puerto Wilches, CUT, http://www.cut.org.co//index.php?option=com_content&task=view&id=955&Itemid=456.

(4) Communiqué de Central Unitaria de Trabajadores de Colombia (CUT, 21 février 2008, http://www.abpnoticias.com/boletin_temporal/contenido/comunicados/359.html).